

AUTO-ECOLE DE LA LOMAGNE

Bd Paul Valéry

32500 FLEURANCE

05.62.06.04.70

autocoledelomagne@orange.fr

Numéro d'agrément préfectoral : E0403202000

Validité du devis : 31/12/2024

FORMATION PASSERELLE 7 HEURES PERMIS A1

Les conditions d'accès

Aujourd'hui, le permis voiture seul n'est plus suffisant. Vous devrez en plus, selon votre cas :

- **Justifier par un document de votre assureur d'une expérience antérieure à deux-roues,**
 - **ou suivre une formation de 7 heures dans une école de conduite.**

Contenu de la formation

La formation est dispensée dans un établissement ou une association agréés par le préfet et elle peut être dispensée sur une motocyclette légère ou un scooter à 3 roues.

Elle comprend :

- Un module théorique de 2 heures destiné notamment à vous faire appréhender les accidents les plus fréquents en 2 roues, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs...
- Un module hors circulation de 2 heures pour vous permettre de découvrir le véhicule et ses caractéristiques,
- Un module en circulation de 3 heures, en et hors agglomération, pour vous permettre notamment d'adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route.

À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation délivrée par l'établissement d'enseignement qui conserve, dans ses archives, pendant 5 ans, la liste des bénéficiaires de l'attestation..

Équipement pendant la formation : Casques et gants homologués sont obligatoires, chaussures montantes, blouson et pantalon long résistants sont nécessaires à la pratique de la moto.

Quel type de 2 ou 3 roues peut-on conduire ?

La catégorie B du permis de conduire vous autorise à conduire en France :

- une motocyclette légère d'une cylindrée égale ou supérieure à 50 cm³ et inférieure ou égale à 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kilowatts,
- ou un tricycle (scooter à 3 roues) de la catégorie L5e d'une cylindrée supérieure à 50 cm³, dont la vitesse maximale dépasse 45 km/h et dont le poids à vide n'excède pas 1000 kg.

Quelles sont les sanctions ?

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez présenter immédiatement :

- soit un certificat de formation,

- soit un relevé d'informations fourni par l'assureur, attestant de l'antériorité de la conduite d'un 2 ou 3 roues motorisé.

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende de 4^{ème} classe (135 €).

TARIFS FORMATION PASSERELLE 125 CM³ 7 H

FORMATION TOTALE 245€

- | | |
|---|---------|
| • 2 heures théoriques à 10€ l'heure | 20.00€ |
| • 2 heures de maniabilité hors circulation à 54 € l'heure | 108.00€ |
| • 3 heures en circulation pour apprendre à circuler avec les autres | 162.00€ |

A L'UNITE

Heure théorique	10.00€ TTC
Heure de conduite	54.00€ TTC

Constitution du dossier :

Mail + Numéro de téléphone + adresse * 1 photo d'identité *1 photocopie de votre pièce d'identité + 1 photocopie de votre permis